

Délibération n° 2020- 01 du Comité syndical du 10 janvier 2020

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
22 JAN. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mil vingt le 10 Janvier à 9h00, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 20 Décembre 2019.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Laurent DUPONT , Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Bernard GOJJON, Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL ,Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER; Claude VALERO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Michel SAINT-PIERRE, Laurent SINTES
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 – Votants : 21.	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,
Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire le 29 Novembre 2019,
Considérant que les ressources de notre établissement sont limitées,
Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 13 décembre 2019

Le Comité Syndical sur la base des annexes 1 à 4

Après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De Valider la présentation Synthétique du BP 2020
- ✓ D'Adopter le budget primitif 2020 sans reprise des résultats de l'exercice 2019
- ✓ De Voter, par nature, le budget principal (BP) 2020 dont le détail est annexé à la présente délibération :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- ✓ De Voter le présent budget en équilibre à hauteur de :
 - 6 200 € en investissement et
 - 1 417 583 € en fonctionnement

Saint André de Sangonis, le 13 Janvier 2020
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 13 Janvier 2020

Publiée le 13 Janvier 2020
Transmise le 13 Janvier 2020

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO